



## Municipalité de Colombier AVIS PUBLIC

### Tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Colombier

Avis public est, par la présence, donné à la population de la Municipalité de Colombier :

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal, au cours d'une séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023, a adopté le calendrier ci-dessous relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Colombier.

- Mardi, le 23 janvier 2024;
- Mardi, le 13 février 2024;
- Mardi, le 12 mars 2024;
- Mardi, le 9 avril 2024;
- Mardi, le 14 mai 2024;
- Mardi, le 11 juin 2024;
- Mardi, le 9 juillet 2024;
- Mardi, le 13 août 2024;
- Mardi, le 10 septembre;
- Mardi, le 15 octobre 2024;
- Mardi, le 12 novembre 2024;
- Mardi, le 10 décembre 2024.

Donnée à Colombier le 13 décembre 2023

  
Milaine Charron

Directrice générale et greffière-trésorière